

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V 48 Vœu relatif à l'aménagement de 7 places parisiennes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la volonté de la municipalité parisienne de faire évoluer les pratiques vers une coproduction des politiques publiques en prenant en considération les avis des participants aux instances de concertation ;

Considérant l'engagement de la Maire de Paris de pacifier l'espace public et de réduire l'espace dévolu à la circulation automobile au profit des piétons et des circulations douces ;

Considérant qu'il a été souhaité une meilleure organisation des continuités cyclables sur ces places et si possible la suppression des circulations cyclables sur les trottoirs afin d'améliorer la sécurité des piétons, des enfants et des personnes à mobilité réduite ;

Considérant qu'il faut en finir avec les îlots refuges piétons, qui segmentent les cheminements piétons et les rendent inconfortables et parfois même accidentogènes, afin que le piéton retrouve une place prépondérante dans ces espaces publics ;

Considérant qu'à titre d'exemple, il pourrait s'agir de supprimer les îlots refuges piétons qui subsistent notamment place des Fêtes, ou d'élargir l'espace dévolu aux piétons sur la place d'Italie au débouché du boulevard Vincent Auriol et sur les terrepleins latéraux ;

Considérant que l'aménagement de l'espace public parisien doit pouvoir intégrer des phases d'expérimentation et de préfiguration permettant d'adapter les aménagements aux usages qui vont s'y développer ;

Considérant que ces projets de réaménagement doivent appréhender la place comme un système urbain global, incluant les rues adjacentes ;

Sur proposition de M. Yves CONTASSOT, M^{mes} Aurélie SOLANS, Anne SOUYRIS, M. David BELLIARD, M^{me} Marie ATALLAH, M. Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

- l'actuelle phase d'études du réaménagement de ces 7 places parisiennes soit l'occasion d'expérimenter des aménagements légers et temporaires à l'image de ce qui se fait dans d'autres capitales afin d'optimiser au mieux les futurs aménagements plus pérennes et que ces expérimentations puissent être régulièrement évaluées et modifiées en fonction de l'usage constaté,
- à enveloppe budgétaire constante, certaines places fassent l'objet d'études complémentaires permettant d'affiner les orientations choisies afin d'améliorer et de sécuriser les itinéraires piétons,
- la Ville de Paris poursuive la démarche de reconquête des places parisiennes par une seconde phase visant à améliorer leur liaison avec leur environnement urbain proche (itinéraires piétons/vélo, rues piétonnisées ou apaisées, ouvertures de cheminements vers les autres pôles d'activités, équipements publics, etc...).